

# ĒNARRŌ en bref...

---

ĒNARRŌ est une association de reconstitution historique et de médiation culturelle dont l'activité principale est la vulgarisation des connaissances liées au mode de vie des premiers siècles de notre ère. Sa finalité est la médiation culturelle sous toutes ses formes et quel que soit le public.

Elle est née de la volonté de rupture avec les associations déjà existantes :

- Rupture sur le fond : contrairement à beaucoup d'associations de reconstitution historique antique, ĒNARRŌ a une approche essentiellement centrée sur la vie civile,
- Rupture dans la méthode : ĒNARRŌ utilise des approches innovantes, originales et ludiques afin de transmettre au mieux son savoir,
- Rupture sur la forme : Proximité, souplesse, adaptabilité sont mises en avant de manière à répondre au mieux au cahier des charges de l'Organisateur.



## Devenir membre

L'association est ouverte à tous. Toute demande d'adhésion est soumise au bureau qui statue sur cette admission.

Sont membres actifs ou adhérents ceux qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation sera défini chaque année par le bureau. La cotisation, exigible en janvier, ne pourra être remboursée par l'association durant l'année en cours.

## Participer à la vie de l'association

Tout membre se doit de participer le plus possible à la vie de l'Association :

- en assistant à au moins deux activités par an;
- en faisant remonter au Bureau toute information susceptible d'intéresser l'association et dont il a connaissance ;
- en faisant connaître l'association autour de lui ;
- en participant à toute action permettant le développement et la promotion des missions de l'association.

## Intervenir durant les prestations

Tout membre doit, sauf exceptions validées par le Bureau, lors des sorties ou manifestations de l'Association, porter une tenue compatible avec la période représentée.

La tenue est fabriquée par l'adhérent. Elle peut être également prêtée par l'Association. Les membres apportent un soutien mutuel dans la conception des tenues.

Tout élément anachronique est interdit ; en particulier lunettes, montres, bracelets modernes, etc. Les porteurs de lunettes correctrices sont invités à avoir recours aux lentilles de contact.

En cas de port d'une arme blanche (couteau, dague..) destinée à être présentée au public, celle-ci se doit d'être neutralisée comme l'exige la réglementation Française.

Les frais de vie occasionnés par la participation aux prestations de l'association sont pris en charge ou remboursés sur justificatifs.

L'association a souscrit une assurance multirisque des biens et des responsabilités auprès de l'assureur Allianz. Tout membre à jour de sa cotisation bénéficie de fait de ces garanties.